



Comment ne pas perdre ses droits à l'arce

Par sru14229

Bonjour

Ma question est très complexe et je vous remercie pour votre aide à solutionner ce problème.

Suite à une rupture conventionnelle, je voudrais apporter du capital à une entreprise créée y à 20 jours par mon beau frère et ma s?ur et devenir dirigeante avec eux. Je viens de m'inscrire au pôle emploi pour bénéficier de l'ARCE : Aide à la reprise ou à la création d'entreprises.

Mes questions sont les suivantes :

ai-je droit à l'ACRE aide à la création ou à la reprise d'une entreprise côté URSSAF obligatoire pour avoir le droit à l'ARCE?? et si oui avec quel statut dois je m'inscrire à l'URSSAF pour après bénéficier de l'ARCE

Je n'arrive pas à comprendre le timing pour bénéficier de ces aides (quel ordre des démarches dans le temps) je suis perdue. J'ai peur de faire des erreurs et de perdre mes droits.

Merci de m'aider

Pauline